



CRITERES D'ELIGIBILITE DES ENTREPRISES SOLIDAIRES AUX INTERVENTIONS FINANCIERES DU RESEAU FRANCE ACTIVE 2009

1. Critères d'éligibilité
2. Champs d'intervention

Le cœur de métier du réseau France Active, et sa priorité, est de contribuer à la création ou à la consolidation d'emplois pour des personnes en difficulté d'insertion professionnelle ou handicapées.

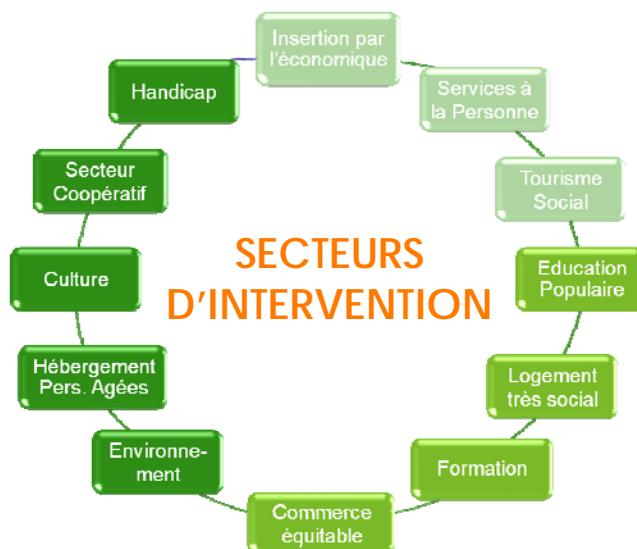
Son champ d'intervention englobe cependant des entreprises solidaires dont la dimension d'utilité sociale est autre, notamment dans les secteurs des services à la personne culture, éducation populaire, préservation de l'environnement...

Objectif des interventions

- Dans tous les cas, l'objectif de l'intervention financière est de **contribuer à la création ou à la consolidation d'emplois dans des conditions de pérennité économique et de professionnalisation satisfaisantes.**
- L'intervention financière du réseau France Active doit avoir un **effet de levier sur la structuration financière de l'entreprise bénéficiaire, sur son développement ou sur la qualification de l'équipe dirigeante.**

Qui peut bénéficier d'un financement « entreprises solidaires » de France Active ?

- **TOUTE ASSOCIATION OU ENTREPRISE D'UTILITE SOCIALE**
- **QUI A UNE ACTIVITE ECONOMIQUE**
- **ET QUI CREE OU CONSOLIDE DES EMPLOIS.**



1. LES 3 CRITERES D'ELIGIBILITE : PRECISIONS

1^{ER} CRITERE : AVOIR UNE UTILITE SOCIALE

La notion d'utilité sociale recouvre à la fois des objectifs d'intérêt général et des modalités spécifiques d'exercice de l'activité. Un très bon indicateur du caractère d'utilité sociale d'une structure sera une réponse positive à chacune des deux questions suivantes :

- **Parmi ses objectifs, la structure poursuit-elle un objectif d'intérêt général ?**
Exemples : prévention de l'exclusion sociale, de l'insécurité, de l'isolement, protection de l'environnement ou du patrimoine, diffusion de biens et services culturels auprès de publics n'y ayant pas spontanément accès...
- **Des modalités spécifiques d'exercice de son activité la distinguent-elles de celle d'une société commerciale classique ?**
Exemples :
 - Une part substantielle (plus du 1/3) des personnes recrutées présentent des difficultés particulières d'accès à l'emploi (chômeurs de longue durée, personnes handicapées...);
 - Le bien ou le service fournis le sont dans des conditions différentes de celles du marché (ce qui suppose généralement une hybridation avec d'autres ressources que le seul prix payé par le « client ») afin de les rendre accessibles à une population socialement défavorisée ;
 - La gestion de la structure est désintéressée (à but non lucratif) et respecte des principes démocratiques.

Remarque :

Le caractère d'utilité sociale d'une structure ne dépend pas du secteur dans lequel elle exerce son activité, mais bien des conditions dans lesquelles elle l'exerce. Tout secteur d'action socio-économique, qu'il s'agisse de la santé, de la formation, de la culture, de la protection de l'environnement, peut donner lieu à des activités d'utilité sociale. Une structure intervenant dans un secteur économique « classique » peut elle-même présenter une utilité sociale forte en contribuant à l'insertion des personnes en difficulté.

2^e CRITERE : EXERCER UNE ACTIVITE ECONOMIQUE

- La structure produit des biens ou services auxquels le marché (qu'il s'agisse de clients privés ou publics) reconnaît une réelle valeur d'usage, matérialisée par un prix proportionnel à la quantité fournie.
- Et lorsque les ressources issues de la vente de ces biens ou services sont une condition indispensable à l'équilibre économique de la structure qui les produit, et lui confèrent une certaine autonomie de gestion.

Remarque :

Les entreprises d'économie solidaire se caractérisent souvent par le caractère « hybride » de leurs ressources : du fait de leur dimension d'utilité sociale, elles ne peuvent atteindre l'équilibre économique par la seule vente de produits ou prestations : la dimension solidaire du projet, qu'il s'agisse par exemple de rendre accessibles certains biens ou services à des personnes n'en ayant pas les moyens ou de mettre au travail des personnes en situation d'exclusion, nécessite qu'une partie du coût de production soit pris en charge par un autre acteur que l'acheteur du bien ou du service – Etat, collectivité territoriale ou « tiers payant ».

3^e CRITERE : CREER OU CONSOLIDER DES EMPLOIS

L'intervention financière est motivée par ce souci de création ou consolidation d'emplois, et doit donc apporter un « effet de levier » à la structure dans ce domaine :

- création d'emplois nouveaux,
- maintien d'emplois menacés,
- contribution à la qualité, à la pérennité et à la professionnalisation des emplois existants

2. LES 12 SECTEURS D'INTERVENTION DE FRANCE ACTIVE

(Pour chaque secteur, sont indiqués entre parenthèses les membres de l'équipe développement et de l'équipe expertise de France Active en charge de ce secteur)

1. INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (Mai-Khanh Bui / Florent Chambolle)

Activité / Domaine d'activité	Type de Structures	Taille du secteur	Têtes de réseau	Utilité sociale ?	Activité économique ?	Création/consolidation d'emplois ?	Eligible interventions financières réseau FA ?
EI, ETTI, AI, GEIQ, Régies, Chantiers, Ensembles d'insertion Tous domaines d'activité	Entreprises d'insertion et de travail temporaire d'insertion	900 EI et 250 ETTI 12 000 salariés ETP en insertion	CNEI (EI, ETTI) COORACE (ETTI)	Insertion professionnelle de personnes en difficulté sociale ou professionnelle d'accès à l'emploi	15 à 30 % : aide aux postes (état) et autres subventions (Collectivités...) 70 à 85 % : chiffre d'affaires économique	pour les Demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) et bénéficiaires de minima sociaux	OUI
	Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification	95 GEIQ, 3 000 salariés en insertion	CNCE-GEIQ	Insertion professionnelle de personnes en difficulté sociale ou professionnelle d'accès à l'emploi	0 à 10 % : fonds issus de la formation professionnelle 90 à 100 % : chiffre d'affaires économique	pour jeunes sans qualification, DELD et bénéficiaires de minima sociaux	OUI
	Régies de quartier	130 RQ, 10 000 personnes en difficulté employées par an	CNLRO	Création de lien social, entretien de l'environnement, insertion professionnelle de personnes en difficulté sociale ou professionnelle d'accès à l'emploi	15 à 30 % : aide aux postes et autres subventions 70 à 85 % : chiffre d'affaires économique	pour DELD et bénéficiaires de minima sociaux	OUI
	Associations intermédiaires	950 AI, 167000 personnes déléguées chaque année	COORACE	Insertion professionnelle de personnes en difficulté sociale ou professionnelle d'accès à l'emploi		Oui, pour DELD et bénéficiaires de minima sociaux	OUI
	Chantier d'insertion	2300 chantiers d'insertion, 45 000 salariés en insertion	FNARS CHANTIER ECOLES COORACE	Remise à l'emploi/insertion professionnelle de personnes très éloignées de l'emploi	70 à 90 % : aide aux postes (Contrats d'avenir, contrats accompagnement vers l'emploi) et autres subventions 10 à 30 % : chiffre d'affaires économique	Oui, pour DELD et bénéficiaires de minima sociaux	OUI... ...si la structure est inscrite dans une dynamique de professionnalisation reconnue par ses partenaires (notamment sur le plan de la gestion et de la construction des parcours d'insertion), et développe ses activités à caractère économique
	Ensemble d'insertion						Oui, dans les mêmes conditions que les structures d'insertion

2. HANDICAP (Aurélie Basse / Clémentine Blazy)

Activité / Domaine d'activité	Type de Structures	Taille du secteur	Têtes de réseau	Utilité sociale ?	Activité économique ?	Création/consolidation d'emplois ?	Eligible interventions financières réseau FA ?
EA, ESAT Tous domaines d'activité	Entreprises adaptées	500 EA 20 000 ETP salariés handicapés	UNEA, FEGAPEI, APF, APAJH, ADAPT, UNAPEI	Emploi de personnes handicapées (au moins 80 %, orientation "milieu ordinaire")	20 à 25 % : aide aux postes et autres subventions de l'état 75 à 80 % : chiffre d'affaires économique	Oui, pour Travailleurs handicapés orientés "milieux ordinaire"	OUI
	ESAT(Etablissement Spécialisé d'Aide par le Travail)	1400 ESAT105000 travailleurs handicapés	FEGAPEI, APF, APAJH, ADAPT, UNAPEI, GESAT, ANDICAT...	Emploi de personnes handicapées (handicap plus grave qu'en EA)	50 à 90 % : subvention Etat 10 à 50 % : chiffre d'affaires économique	Oui, pour Travailleurs handicapés orientés "ESAT" (leur contrat relève du code de la famille et non du code du travail)	OUI..... si la structure est inscrite dans une dynamique de professionnalisation (notamment sur le plan de la gestion et de la construction de parcours de développement et d'insertion), et développe ses activités à caractère économique
	Ensembleliers (EA et ESAT)	500 EA 1400 ESAT	UNEA, FEGAPEI, APF, APAJH, ADAPT, UNAPEI, ANDICAT...	Emploi de personnes handicapées		Oui, dans les mêmes conditions que les EA et ESAT	

3. SERVICES A LA PERSONNE (Cécile Katlama / Emmanuelle Maudet)

Activité / Domaine d'activité	Type de Structures	Taille du secteur	Têtes de réseau	Utilité sociale ?	Activité économique ?	Création/consolidation d'emplois ?	Eligible interventions financières réseau FA ?
Aide aux personnes âgées, garde d'enfants, ménage, repassage...	Entreprise solidaire	Pour l'aide à domicile : 3500 associations 200 000 salariés (pour 1,2 millions de particuliers employeurs) Pour les crèches : 4500 établissements	ADMR, UNA, ADESSA, A Domicile, Familles Rurales, Proxim Services, ACEPP	Maintien à domicile et amélioration de la qualité de vie de personnes âgées, emploi de personnes peu qualifiées (80% de niveau 5) Crèches : création de conditions favorables à la vie des familles	Pour l'aide à domicile : Conseil Général (APA) : 60 à 70 % Caisse Régionale d'Assurance Maladie (APA) : 10 à 20 % Contribution des bénéficiaires (yc mutuelles) : 20 % (variable suivant dépendance et ressources du bénéficiaire)	à 80 % environ pour des femmes non diplômées pour l'aide à domicile	OUI (secteur associatif)..... si la structure est inscrite dans une dynamique de qualité et de professionnalisation (pour les entreprises commerciales, cf. « entreprises insérantes »)

4. HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES (Mai-Khanh Bui / Emmanuelle Maudet)

Activité / Domaine d'activité	Type de Structures	Taille du secteur	Têtes de réseau	Utilité sociale ?	Activité économique ?	Création/consolidation d'emplois ?	Eligible interventions financières réseau FA ?
	Entreprise solidaire (EHPA, EHPAD, Foyers logements, Marpa, Petites unités de vie...)	UNIOPSS : 1600 établissements, env. 50000 salariés	UNIOPSS, MSA SERVICES (MARPA)	Structures associatives à vocation sociale : Volonté de proposer une offre à destination des personnes âgées modestes, voire défavorisées. - EHPAD / EHPA : politiques d'utilité sociale mises en œuvre (volonté de maîtriser le reste à charge pour le résident...) ; pourcentage de personnes bénéficiant de l'aide sociale du Conseil Général - MARPA / Foyers Logement / Petites Unités de vie : loyer modéré à destination de personnes modestes (pour les Marpa : en milieu rural généralement ; 1 300 € en moyenne hors aides aux logements APL ...).	Paiement de l'hébergement par le résident (EHPAD, EHPA, Foyer logement, Marpa...)	aides soignantes, agents de services (sans qualification ou niveau 5)	A titre expérimental : Oui (secteur associatif)... si vocation sociale clairement affirmée (notamment : une part substantielle des personnes âgées hébergées est éligible à l'aide sociale).

5. TOURISME SOCIAL (Aurélie Basse / Emmanuelle Maudet)

Activité / Domaine d'activité	Type de Structures	Taille du secteur	Têtes de réseau	Utilité sociale ?	Activité économique ?	Création/consolidation d'emplois ?	Eligible interventions financières réseau FA ?
Tourisme social Tourisme solidaire Tourisme pour tous Tourisme et handicap Tourisme responsable	Entreprise solidaire	600 associations plus de 1200 équipements (centres de vacances, maisons familiales...)	UNAT, Cap France, Ethic Etapes...	organisation de vacances, y compris pour des publics défavorisés	50 % ou moins : paiement par le bénéficiaire 50 % ou plus : Prise en charge par la CAF, la mairie (CCAS), des associations caritatives...	OUI : animateurs (souvent étudiants), agents de service (saisonniers sans qualification ou niveau 5)	OUI.... ... si utilité sociale avérée (une part substantielle du public visé est défavorisé) et réel souci de qualité et pérennité dans les emplois

6. FORMATION (Mai-Khanh Bui / Florent Chambolle)

Activité / Domaine d'activité	Type de Structures	Taille du secteur	Têtes de réseau	Utilité sociale ?	Activité économique ?	Création/consolidation d'emplois ?	Eligible interventions financières réseau FA ?
Domaines d'activité : - Prévention de l'illettrisme, de l'exclusion sociale, de l'insécurité, de l'isolement, - formations de demandeurs d'emploi sur des métiers en tension - Pré-qualification et accompagnement dans l'emploi d'un public fragile	Entreprise solidaire		Maisons Familiales Rurales, CPCV,....	Organisation de formations, notamment pour des personnes en difficulté	Contrats ANPE, Etat, FASILD, Conseils régionaux...	formateurs qualifiés	OUI... ... si l'utilité sociale est avérée (la structure vise en priorité les publics en situation d'exclusion)

7. EDUCATION POPULAIRE (Aurélie Basse / Florent Chambolle)

Activité / Domaine d'activité	Type de Structures	Taille du secteur	Têtes de réseau	Utilité sociale ?	Activité économique ?	Création/consolidation d'emplois ?	Eligible interventions financières réseau FA ?
Activités culturelles, sportives et autres	Entreprise solidaire	30 000 associations	Ligue de l'enseignement, FFMJC et CMJCF, Mouvement Rural,y compris en direction de publics ou sur des territoires défavorisés	plus ou moins 50 % : paiement par le bénéficiaire plus ou moins 50 % : prise en charge par la collectivité, la CAF...	animateurs (souvent étudiants ou sous statut EJ), artistes (souvent sous statut intermittent)	OUI..... si activité économique substantielle, utilité sociale avérée (une part substantielle du public ou des territoires visés sont défavorisés), et réel souci de qualité et pérennité de emplois

8. SECTEUR COOPERATIF (Béatrice Bayo / Florent Chambolle)

Activité / Domaine d'activité	Type de Structures	Taille du secteur	Têtes de réseau	Utilité sociale ?	Activité économique ?	Création/consolidation d'emplois ?	Eligible interventions financières réseau FA ?
toutes activités	SCOP	1800 SCOP, 35000 salariés	CGSCOP		La très grande part des produits d'exploitation sont à caractère économique	Salariés coopérateurs	OUI ... si création/consolidation d'emploi pour des personnes en difficulté ou sauvegarde d'emplois (notamment dans les cas de transmission d'entreprise aux salariés)
	Coopératives d'activité	60 coopératives d'activité	Coopérer pour Entreprendre	Accompagnement et hébergement juridique de la création d'activité et d'entreprise par des chômeurs	90 % de ressources publiques en création, 80 % de C.A. et 20 % de ressources publiques en régime de croisière	les salariés entrepreneurs sont d'ex-chômeurs ou bénéficiaires de minima sociaux	OUI... ...à partir de la 3ième année d'existence pour les interventions en quasi fonds propres et dès la création pour les interventions en garantie
	Sociétés coopératives d'intérêt collectif	78 SCIC	CGSCOP	Utilité sociale appréciée par le préfet lors de la délivrance de l'agrément SCIC	Très variable en fonction de la capacité de "solvabilisation marchande" du service apporté	OUI mais quantité très variable à vérifier	OUI si activité économique substantielle et création/consolidation effective d'emplois à destination de personnes en difficultés (RMI ...).

9. LOGEMENT TRES SOCIAL (Cécile Katlama / Clémentine Blazy)

Activité / Domaine d'activité	Type de Structures	Taille du secteur	Têtes de réseau	Utilité sociale ?	Activité économique ?	Création/consolidation d'emplois ?	Eligible interventions financières réseau FA ?
Foyers de jeunes travailleurs ----- Logement de personnes en situation d'exclusion, de travailleurs pauvres...	Entreprise solidaire	350 FJT	UNHAJ ----- Pact Arim, Habitat & Développement	Logement de jeunes travailleurs ----- Logement de personnes en situation d'exclusion, de travailleurs pauvres...	90 % : loyers payés par les pensionnaires, mais avec prise en charge partielle possible par l'APL 10 % : services divers payés par les pensionnaires (repas, blanchisserie)	Oui, notamment agents de service (sans qualification ou niveau 5)	OUI (les demande liées au financement ou préfinancement d'immobilier ne sont pas éligibles)

10. ENVIRONNEMENT (Cécile Katlama / Clémentine Blazy)

Activité / Domaine d'activité	Type de Structures	Taille du secteur	Têtes de réseau	Utilité sociale ?	Activité économique ?	Création/consolidation d'emplois ?	Eligible interventions financières réseau FA ?
Education à l'environnement et gestion des espaces naturels	Entreprise solidaire		UNCPIE, FCEN...	Education à l'environnement, Contribution à la préservation des espaces naturels		OUI, avec des profils variables	OUI si l'association est employeuse, avec un réel souci de qualité et pérennité dans les emplois et un projet économique viable

11. COMMERCE EQUITABLE (Mai-Khanh Bui / Emmanuelle Maudet)

Activité / Domaine d'activité	Type de Structures	Taille du secteur	Têtes de réseau	Utilité sociale ?	Activité économique ?	Création/consolidation d'emplois ?	Eligible interventions financières réseau FA ?
A compléter	Entreprise solidaire		Fédération Artisans du Monde	A voir au cas par cas	En général, 100 % des produits sont à caractère économique		OUI, si l'utilité sociale est avérée en France (associations, structures d'insertion)

12. CULTURE (Aurélie Basse / Florent Chambolle)

Activité / Domaine d'activité	Type de Structures	Taille du secteur	Têtes de réseau	Utilité sociale ?	Activité économique ?	Création/consolidation d'emplois ?	Eligible interventions financières réseau FA ?
Théâtre Musiques actuelles Autres musiques Art de la rue et du cirque Radio associative Audiovisuel – Photos – Cinéma – Art numérique Danse Activités socioculturelles Arts plastiques et visuels	Entreprise solidaire	plus de 200 000, soit 19 % du nombre total d'associations	COFAC, Fédurok, la Fédération des Scènes de Jazz et de musiques improvisées (FSJ)...	Favorise le développement de projets culturels et des emplois associés	plus ou moins en fonction du paiement par le bénéficiaire ou de la prise en charge par la collectivité,...	OUI	OUI si l'association est employeuse, avec un réel souci de qualité et pérennité dans les emplois et un projet économique viable

CAS SPECIFIQUE : ENTREPRISE INSERANTE

Activité / Domaine d'activité	Type de Structures	Taille du secteur	Têtes de réseau	Utilité sociale ?	Activité économique ?	Création/consolidation d'emplois ?	Eligible interventions financières réseau FA ?
	Société commerciale	-	-	Embauche de personnes en difficulté d'insertion professionnelle	OUI (100 %, sauf éventuelle aide CIE, CI-RMA..)	OUI	OUI si l'entreprise a plus de 5 salariés et au moins 33 % de l'effectif était en difficulté particulière d'accès au moment de l'embauche (condition de l'obtention de l'agrément entreprise solidaire)

Non éligible : SECTEUR MEDICO-SOCIAL TARIFE

Activité / Domaine d'activité	Type de Structures	Taille du secteur	Têtes de réseau	Utilité sociale ?	Activité économique ?	Création/consolidation d'emplois ?	Eligible interventions financières réseau FA ?
Etablissements sociaux et médicaux-sociaux (loi 2002-2) lorsque financement 100 % public		? Vaste	UNIOPSS	Hébergement de personnes en grande difficulté, IME pour enfants handicapés...	Non : prise en charge à 100 % dans le cadre d'une dotation globale ou dotation prix de journée de l'Etat ou des collectivités	corps médical, infirmières, aides soignantes, éducateurs, agents de services...	NON (expérimentation en cours)

GRILLE D'ANALYSE « ELIGIBILITE »

Comment savoir si une structure est éligible aux interventions France Active ?

Noter chaque critère de 0 (critère non respecté) à 3 (respect très fort du critère).

○ UTILITE SOCIALE

A apprécier en fonction de la réponse aux questions suivantes :

- La structure poursuit-elle un objectif d'intérêt général (ce qui n'exclut pas d'autres objectifs)?

Exemples : prévention de l'exclusion sociale, de l'insécurité, de l'isolement, protection de l'environnement ou du patrimoine, diffusion de biens et services culturels auprès de publics n'y ayant pas spontanément accès...)

Note (0 à 3)	
0	
1	
2	
3	

- Des modalités spécifiques d'exercice de son activité la distinguent-elles de celle d'une société commerciale classique ?

○ ACTIVITE ECONOMIQUE

A apprécier en fonction de la réponse aux questions suivantes :

- la structure produit-elle des biens ou services auxquels le marché (qu'il s'agisse de clients privés ou publics) reconnaît une réelle valeur d'usage, matérialisée par un prix proportionnel à la quantité fournie ?

Note (0 à 3)	
0	
1	
2	
3	

- les ressources issues de la vente de ces biens ou services sont-elles une condition indispensable à l'équilibre économique de la structure, et lui confèrent-elles une certaine autonomie de gestion ?

○ CREATION OU CONSOLIDATION D'EMPLOI

A apprécier en fonction de :

- Création d'emplois nouveaux
 - Maintien d'emplois menacés
- Contribution à la qualité, à la pérennité ou à la professionnalisation des emplois existants

Note (0 à 3)	
0	
1	
2	
3	

NOTE FINALE

...../9

Le projet est éligible si pour chaque critère, la note est au moins de 1 et si Au total, la note est égale ou supérieure à 5.